DEMANDE DE PERMIS
BÂTIMENT ACCESSOIRE – ABRI POUR ANIMAUX
Résidentiel (extérieur du périmètre urbain)

ESPACE RÉSERVÉ À L'USAGE DE LA VILLE	
Numéro de demande	.....
Date de réception de la demande	.....
Date de réception des documents exigés	

PROPRIÉTÉ VISÉE PAR LES TRAVAUX

Adresse .....

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Si le requérant est différent du propriétaire, il doit fournir une procuration signée par le propriétaire l'autorisant à déposer la demande.

Nom .....

Adresse .....

Code postal ..... Courriel .....

Téléphone Cellulaire

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Valeur des travaux .....

Exécutant des travaux .....

Dates prévues des travaux Début : ..... Fin : .....

Types d'animaux autorisés (Animaux de basse-cour)						NORME 1 unité animale / 2 000 m²
	Agneau _____	Caille _____	Chèvre _____	Faisan _____	Vache _____	
	Alpaga _____	Canard _____	Cochon _____	Lapin _____		
	Âne _____	Cervidé _____	Dinde _____	Mouton _____		
	Autruche_____	Cheval _____	Émeu _____	Poule _____		

		À compléter par le requérant	NORMES
Nombre d'abri pour animaux			maximum 1
Superficie du terrain			min 3 000 m² (32 292 pi²)
Dimension de l'abri (bâtiment)		largeur ____ x profondeur ____	norme bâtiment accessoire, entre dans le calcul
Hauteur de l'abri (bâtiment)			norme bâtiment accessoire
Hauteur de la clôture (enclos)			min 1,5 m (5') et max 2 m (6'7")
Distance de la ligne avant (rue)			min 15 m (49'3") et/ou de la distance séparatrice ❶
Distance des lignes	latérales		min 10 m (32'10") et/ou de la distance séparatrice ❶
	arrière		
Distance du bâtiment principal			min 3 m (9'10") et/ou de la distance séparatrice ❶
Distance d'un autre bâtiment accessoire			min 1 m (3'3") ou attenant à celui-ci
Distance du bâtiment principal d'un voisin			min 30 m (98'5") et/ou de la distance séparatrice ❶
Distance de la limite du littoral			min 15 m (49'3")
Distance d'un puits			min 30 m (98'5") et/ou de la distance séparatrice ❶
Distance d'une voie cyclable, d'un passage piéton ou d'un sentier récréatif			min 15 m (49'3")

ESPACE RÉSERVÉ À L'USAGE DE LA VILLE	❶ Calcul des distances séparatrices :

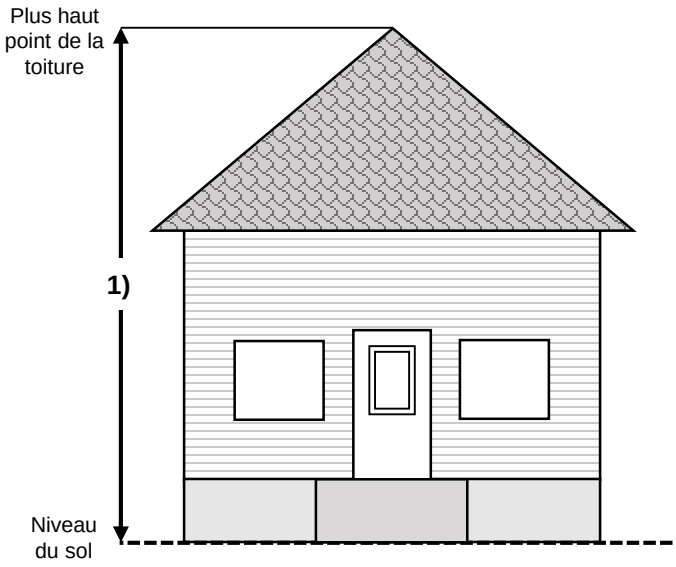

RÉSIDENCE

Toiture ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Modèle
Pignon Croupe Mansarde 1 versant Plat

Type de revêtement .....

Couleur .....

Revêtement extérieur

Type de revêtement .....

Couleur .....

1) Hauteur de la résidence .....

La hauteur se mesure à partir du niveau moyen du sol jusqu'au plus haut point de la toiture.

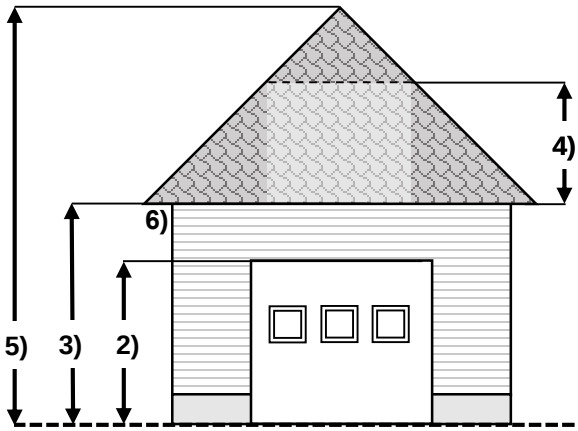

BÂTIMENT ACCESSOIRE À CONSTRUIRE

Toiture ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Modèle 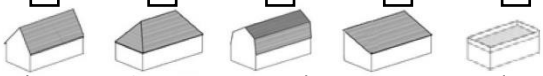
Pignon Croupe Mansarde 1 versant Plat

Type de revêtement .....

Couleur .....

Revêtement extérieur

Type de revêtement .....

Couleur .....

Plancher (béton, bois, etc.) .....

Fondations .....

Revêtement intérieur .....

	NORMES
2) Hauteur de la porte	max 3,05 m (10')
3) Hauteur des murs	max 3,65 m (12')
4) Hauteur du comble	max 2 m (6'7'')
5) Hauteur du bâtiment accessoire	max 6,1 m (20') Ne doit pas dépasser la hauteur de la résidence.
6) Largeur de l'avant-toit	max 0,45 m (18'')

DOCUMENTS REQUIS

- ☐ Plan d'implantation à l'échelle du bâtiment à construire et des bâtiments/constructions/ouvrages existants, préparé par un arpenteur-géomètre ou par le demandeur à partir d'un certificat de localisation, d'une vue aérienne ou d'un croquis.
- ☐ Plan ou croquis de construction complet à l'échelle du bâtiment accessoire à construire.
- ☐ Copie du titre de propriété ou de l'offre d'achat, s'il y a lieu.

IMPORTANT : Le fait de ne pas répondre à toutes les questions ou de ne pas fournir les documents requis retardera le traitement de votre demande.

DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Je, soussigné, certifie que tous les renseignements fournis concernant la demande sont, à tous les égards, vrais, complets et exacts.

....
Signature du demandeur Date

Ce formulaire n'est pas un permis ni un certificat d'autorisation.

Pour prendre connaissance de la règlementation applicable, veuillez vous référer aux règlements et aux lois en vigueur.
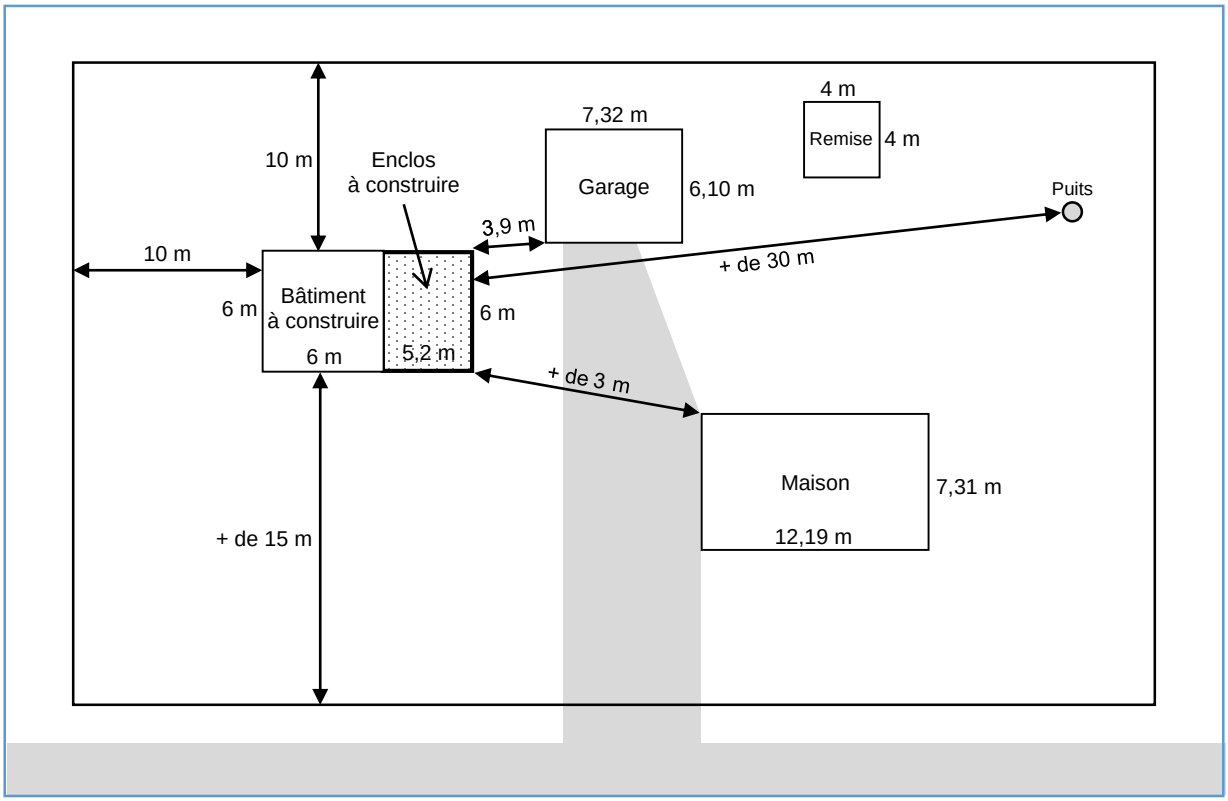
Exemple de plan d'implantation à l'échelle